



Madame, Monsieur,

Après le succès des deux premières éditions, l'association "Les gens de Mormal" organise, pour la troisième année consécutive, une fête médiévale et fantastique à Locquignol au cœur de la forêt de Mormal. Cette fête, Les Médiévales Fantastiques de Mormal, aura lieu les 13 et 14 Juillet 2019.

Ce week-end regroupera des compagnies Médiévales de reconstitution et de spectacle. La programmation comprendra plusieurs campements, des tournois de chevaliers à pieds, une sortie nocturne contée en attelage, un spectacle de chevalerie, une ferme pédagogique, des ateliers pour les enfants, des combats, un spectacle de feu, un feu d'artifice. Un espace buvette et restauration sera également installé. L'entrée du site sera payante et donnera accès à l'ensemble des animations.

Dans le cadre de cette fête, nous organisons un marché médiéval et fantastique à la pâture d'Haisne de Locquignol le samedi 13 juillet de 10h à 22H et le dimanche 14 juillet de 10h à 18H

L'annonce de cet événement sera relayée par des affiches, la presse locale, nos adhérents, notre site internet et les réseaux sociaux (Facebook et sites spécialisés), ainsi que par nos partenaires : la ville de Locquignol, le parc Naturel régional,... Si vous le souhaitez, nous vous enverrons affiches et flyers pour que vous puissiez également communiquer.

Si vous souhaitez participer au marché Médiéval et Fantastique, nous serons heureux de vous compter parmi les exposants. Vous trouverez ci-joint un dossier de candidature. Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire. Pour toute correspondance ou informations, vous pouvez nous contacter :

- par courriel à l'adresse : contact@medievaux-mormal.fr
- par téléphone au +33 6 75 28 27 82 auprès de Thibault Liétard (coordinateur du Marché) ou au +33 6 31 18 30 38 auprès d'Alexandre Prince (coordinateur des Partenariats).
- par voix postale à l'adresse : < M. Liétard Thibault, 7 rue Jean Jaurès, Appt. C, 59530 Le Quesnoy >.

N'hésitez pas à nous solliciter si besoin.

Très cordialement,

Les Gens de Mormal.

Dossier de candidature au Marché Médiéval
Les Médiévales Fantastiques de Mormal 2019
13 et 14 Juillet 2019

Les Gens de Mormal - Association loi 1901

Raison Sociale :
 Artisan *Commerçant* *Producteur* *Artiste* *Particulier*
cochez la mention correspondant à votre statut

Nom et prénom :
Adresse :

Téléphone portable :
e-mail :
site internet :
Numéro SIRET :

Produits présentés :
.....
.....

Taille du stand (longueur et profondeur) :
Frais de place calculés (c.f. section 4.7 du règlement) :
Nombre de personnes présentes :
Dormira sur place : *Oui* *Non*
Besoins en électricité : *Oui* *Non*
Liste des appareils et de leur puissance :
.....
.....
Besoins en eau : *Oui* *Non*

- Les candidatures ne seront prises en compte qu'à réception du dossier de candidature, accompagné :
- Pour tous :
 - d'un chèque de caution de 150 euros à l'ordre de l'association «Les Gens de Mormal»
 - d'une copie de la carte nationale d'identité
 - d'un exemplaire paraphé et signé du règlement du marché.
 - d'un justificatif si application du demi-tarif sur les frais de place (cf. section 4.7 du règlement)
 - Pour les professionnels et associations :
 - d'une attestation d'assurance professionnelle
 - d'un justificatif d'activité (extrait kbis, carte d'artisan, Msa, ...)
 - Pour les particuliers :
 - d'une attestation sur l'honneur de non participation à plus de 2 manifestations par an
 - d'une attestation d'assurance responsabilité civile

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte. Les dossiers de candidatures prendront valeur de dossier d'inscription si votre candidature est retenue pour le marché des Médiévales Fantastiques de Mormal. Les candidatures seront examinées par les organisateurs, lesquels se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées à la vente, de la qualité de la présentation du stand, ou de tout autre motif valable dans le cadre de l'organisation de la fête. Les candidats seront informés des suites données à leurs dossier dans un délai d'environ un mois à compter de la réception de leur dossier.

Règlement du Marché Médiéval

Les Médiévales Fantastiques de Mormal 2019

Document à conserver par l'exposant

Les Gens de Mormal - Association loi 1901



Les Gens de Mormal

Pour la troisième année, la commune de Locquignol et l'association "Les Gens de Mormal" organisent, le samedi 13 Juillet et le dimanche 14 Juillet 2019, une fête Médiévale et Fantastique.

Afin de participer au marché médiéval vous devrez préalablement remplir la fiche de candidature ci-jointe, et avoir pris connaissance et accepté la présente charte. Pour toute question, veuillez contacter l'association :

- par courriel à l'adresse : contact@medievaux-mormal.fr
- par téléphone au +33 6 75 28 27 82 auprès de Thibault Liétard (Coordinateur du Marché) ou au +33 6 31 18 30 38 auprès d'Alexandre Prince (Coordinateur des Partenariats).

Afin d'éviter tout malentendu, les inscriptions et les conditions du marché médiéval sont régies par un contrat d'engagement et un règlement (le présent document) dûment signés par les deux parties pour servir ce que de droit en application de la présente charte.

1 Candidatures et Inscriptions

1 Le marché médiéval est ouvert aux professionnels des métiers, produits et disciplines du Moyen-Âge ou d'inspiration médiévale (artisans, commerçants, agriculteurs, producteurs, associations, artistes libres...). L'exposant s'engage à respecter la législation du travail.

2 Les particuliers seront acceptés selon la législation en vigueur (pas plus de 2 manifestations par an et en proposant à la vente des produits personnels et usagés).

3 Les candidatures ne seront prises en compte qu'après réception de la demande de participation, accompagnée :

- Pour tous :
 - d'un chèque de caution de 150 euros à l'ordre de l'association «Les Gens de Mormal»
 - d'une copie de la carte nationale d'identité
 - d'un exemplaire paraphé et signé du règlement du marché.
 - d'un justificatif en cas d'application du demi-tarif sur les frais de place (voir section 4.7)
- Pour les professionnels et associations :
 - d'une attestation d'assurance professionnelle
 - d'un justificatif d'activité (extrait kbis, carte d'artisan, Msa, ...)
- Pour les particuliers :
 - d'une attestation sur l'honneur de non participation à plus de 2 manifestations par an
 - d'une attestation d'assurance responsabilité civile

4 Les candidatures complètes, incluant un chèque de caution d'un montant de 150 euros, sont à envoyer avant le lundi 1er avril 2019, soit :

- par mail à contact@medievaux-mormal.fr
- par courrier à « M. Liétard Thibault, 7 rue Jean Jaurès, Appt. C, 59530 Le Quesnoy ».

5 Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

6 ATTENTION : Les dossiers fournis par l'organisation des Médiévaux Fantastiques de Mormal sont des dossiers de candidatures. Ces dossiers prendront valeur de dossier d'inscription si votre candidature est retenue pour le marché des Médiévaux Fantastiques de Mormal.

7 Les candidatures seront examinées par les organisateurs, lesquels se réservent le droit d'accepter ou de refuser une candidature en raison des places disponibles, de l'intérêt des productions proposées à la vente, de la qualité de la présentation du stand, ou de tout autre motif valable dans le cadre de l'organisation de la fête.

8 Les candidats seront informés des suites données à leur dossier dans un délai d'environ 1 (un) mois à compter de la réception de leur dossier.

9 Les candidats retenus recevront un mail ou un courrier les invitant à procéder au règlement des frais de place. La candidature ne sera définitivement acceptée qu'après paiement complet de ces frais. Les informations concernant l'organisation du marché les jours de la fête seront ensuite transmises aux personnes dûment inscrites.

10 Les candidats non retenus se verront retourner leurs chèques de caution et de règlement des frais de place par courrier.

11 Le jour J, les organisateurs se réservent le droit d'exclure un exposant sans remboursement des chèques de caution et de règlement des frais de place dans le cas où les renseignements fournis ne correspondraient pas à la présentation effective du stand.

12 . Sans que cette liste soit exhaustive, les candidatures retenues seront avant tout :

- Les métiers d'art ancestraux et l'histoire vivante : armuriers, costumiers, ferronniers, joailliers, menuisiers, monnayeurs, potiers, savetiers, tailleurs de pierres, tisserands, vitraillistes...
- L'histoire médiévale : herboristes, héraldistes, historiens, libraires en livres anciens, numismates...
- Les beaux-arts et arts graphiques : calligraphes, enlumineurs, graveurs, peintres, illustrateurs, photographes, sculpteurs...
- La littérature et la musique : conteurs, éditeurs de livres et de CD, libraires, luthiers, musiciens, troubadours...
- La gastronomie : les odeurs et les saveurs autour des aubergistes, cuisiniers, épices, légumes et fruits anciens, livres et ustensiles de cuisine, producteurs de délices médiévaux...

De plus, seront privilégiés les producteurs et artisans. La vente de produits manufacturés de grande distribution sont bien évidemment à éviter

2 Règlement général du marché

1 L'association organisatrice se réserve le droit de modifier la date, l'heure d'ouverture ou la durée de la fête, son ajournement ou la fermeture anticipée, ainsi que son annulation sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité.

2 La responsabilité des organisateurs sera exclusivement limitée au remboursement pur et simple des cautions versées.

3 S'agissant d'un marché médiéval, les commerçants veilleront au respect d'un environnement compatible avec l'époque médiévale ou l'évocation médiévale-fantastique. Une attention toute particulière sera prêtée à l'aspect médiéval de leur stand.

4 Il est demandé aux commerçants de bien vouloir respecter les contraintes techniques suivantes :

- opter pour un maximum de mobilier et présentoirs en bois, cuir, tissus d'aspect rustique, métaux d'aspect rustique, terre cuite, osier et autres tressages et tapisseries d'époque.
- masquer (avec tissus ou feuillages, par exemple) tous les objets trop modernes (multiprises, mobilier en plastique, éléments de métal usiné, caisses en plastiques, chromes, mobilier moderne, boîtes à chaussures, codes-barres, étiquettes sérigraphies, les couleurs fluo, etc.)
- masquer autant que faire se peut la structure générale du stand si celle-ci devait s'avérer par nature choquante pour l'époque médiévale (notamment les véhicules frigorifique pour l'alimentaire).

5 Les affiches publicitaires, explicatives et flyers devront avoir un aspect de parchemin ou de « papier ancien », un « aspect bois », ou un « aspect métal artisanal », en utilisant de préférence des écritures calligraphiées, des lettrines ou des lettrages anciens. Les affiches publicitaires ou explicatives modernes, les flyers modernes ou en couleur, sont interdites.

6 Les commerçants sont également invités à se costumer ou s'habiller de vêtements neutres (lin, coton, laine, cuir...). Toute tenue manifestement moderne ou non compatible avec l'évocation médiévale-fantastique fera l'objet d'un rappel au règlement, qui s'il n'est pas suivi d'effets sera considérée comme une violation du règlement.

7 Il est bien évidemment interdit de stationner dans le périmètre du marché. Un parking sera réservé pour les commerçants.

8 La vente de vos produits doit être mentionnée de manière claire et précise. De plus, le tarif est déterminé pour toute la durée de la manifestation et il ne peut donc fluctuer en fonction de la fréquentation.

9 La police générale du marché est du ressort de l'autorité municipale ainsi qu'il en résulte du code général des collectivités territoriales, qui pourra faire appel à la Gendarmerie pour faire valoir et respecter les dispositions du présent règlement, s'il en était besoin.

10 **ATTENTION** : si un commerçant ne fait aucun effort manifeste pour se costumer et/ou habiller son stand de façon médiévale ou fantastique, même après un rappel au règlement de la part de l'organisation du marché, cette dernière se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution et/ou de l'exclure du marché sans que cela ne donne droit à aucun dédommagement ni remboursement des frais de place.

11 L'organisation se réserve également le droit d'interdire à un commerçant de vendre un produit désigné spécifiquement si celui-ci enfreint manifestement l'esprit ou le règlement de la fête et du marché médiéval (produit manifestement moderne, interdit à la vente par la législation en vigueur,...)

12 Toute violation manifeste du présent règlement, *a fortiori* après un rappel fait par l'organisation de ce dernier à de l'exposant contrevenant, pourra entraîner l'encaissement du chèque de caution par l'organisation et/ou l'exclusion de l'exposant sans que cela ne donne droit à aucun dédommagement ni remboursement des frais de place.

3 Cas particuliers des restaurateurs

1 Concernant l'aspect du stand, il est demandé de réfléchir à des procédés n'utilisant pas de vaisselle en plastique blanc (sont autorisées : serviettes en papier uni (marron ou bordeaux de préférence), papiers kraft, cartons naturels, vaisselles et couverts en bambou ou terre cuite, toiles de jute, supports en bois, piques en bois, gobelets transparents, gobelets recyclés ou gobelets de terre cuite à consigner, etc.). Nous vous demandons de mettre en scène vos espaces cuisine, en évitant de laisser à la vue du public tous les éléments modernes, de type bouteille d'huile, papier Cellophane, bouteille de ketchup, etc. Nous vous prions d'accorder un intérêt particulier à la présentation de vos tarifs (par exemple : ardoise manuscrite, bois peint ou gravé, etc.).

2 Dans le cadre naturel sensible qu'est la forêt de Mormal, nous accordons une attention particulière à la gestion des déchets et notamment à leur limitation. Autant que faire se peut, il vous est demandé de réfléchir à la manière dont vous pouvez vous inscrire dans cette démarche en limitant l'utilisation d'éléments jetables ou en mettant à disposition du public des moyens alternatifs.

3 Afin de promouvoir l'économie locale et régionale, une buvette sera tenue par l'association "Les Gens de Mormal", proposant de manière quasi-exclusive des boissons de producteurs locaux (pas de nourriture) . Il est de fait interdit aux restaurateurs de proposer à la vente des boissons.

4 S'il devait s'avérer nécessaire de garder sur place un véhicule frigorifique, il est expressément demandé à l'artisan d'en informer l'organisation lors de son inscription. Nous vous demandons également, le jour de la fête, de tenter autant que faire se peut de le camoufler. Si ce véhicule venait à prendre une place importante sur les allées du marché, il est nécessaire de le prendre en compte dans le calcul des frais de place (voir section suivante).

4 Mise à disposition de l'emplacement

1 Les horaires d'ouverture du Marché Médiéval sont : 10h-22h le samedi 13 juillet 2019 et 10h-18h le dimanche 14 juillet 2019.

2 Le responsable du marché médiéval vous accueillera et vous désignera votre emplacement en fonction des besoins signalés. Il sera votre interlocuteur privilégié.

3 La mise en place pourra commencer dès le vendredi 12 juillet 2019 ; dernière limite d'installation samedi 13 juillet 2019 (avant 9h) .

4 Les stands non occupés à 9h, le premier jour de la manifestation seront éventuellement redistribués, sans remboursement de la caution ni des frais de place à l'exposant absent.

5 Les emplacements mis à disposition sont à la pâture d'Haisne. Le nombre d'exposants est donc limité, pour des contraintes évidentes de places, de sécurité, et d'alimentation en électricité. Les emplacements sont définis par les organisateurs uniquement : un exposant ne peut demander un emplacement spécifique.

6 Le dimanche soir, le rechargement des marchandises devra intervenir après 18 heures ou après le départ de l'ensemble des visiteurs.

7 Les frais de place, c'est à dire le prix à payer par l'exposant pour son emplacement, s'élèvent à 50€(cinquante euros) pour un stand de 3 mètres de long, avec un supplément de 15€(quinze euros) par mètre linéaire de stand supplémentaire. Une déduction de la moitié des frais de place est offerte aux artisans dont le siège social (ou la résidence principale, pour les particuliers) se situe dans le département du Nord (59 - France) ; dans ce cas, merci de joindre un justificatif à votre dossier.

8 Le jour de la fête, si les dimensions du stand devaient ne pas correspondre à ce qui a été indiqué lors de l'inscription, ou si la profondeur du stand devait être manifestement excessive, les organisateurs se réservent le droit de demander une régularisation au regard du tarif défini ci-dessus. En cas de refus de l'artisan, le chèque de caution pourra être considéré comme acquis par l'organisation et encaissé.

9 Le chèque de caution de 150 euros devra être envoyé avant le lundi 1er avril 2019 avec l'ensemble du dossier (le chèque de caution étant restitué le dimanche soir si l'ensemble du règlement a été respecté par l'exposant).

10 Le règlement des frais de place pour les exposants retenus devra être effectué avant le premier jour du marché, soit par chèque à l'ordre de l'association adressé par courrier au responsable du marché, soit via la plate-forme internet indiquée par l'association en temps voulu.

11 En cas de défection de l'exposant (soit sur 1 jour ou sur le week-end), la restitution de la caution ne sera possible que dans un cas de force majeure dûment prouvé. En cas de désistement non justifié, les organisateurs considéreront comme acquis le montant de la caution.

12 Les fluides (eau et électricité) sont à la charge de l'organisateur. Vous devrez toutefois veiller à l'éclairage de votre stand pour la nocturne. Il est de la responsabilité de l'exposant de prévoir le matériel nécessaire à l'éclairage de son stand et au raccordement au réseau électrique de la fête. Le minimum à prévoir est au moins 50 mètres de rallonge et une multiprise aux normes et prévus pour l'extérieur. Éclairage indirect et naturel (bougies, flambeaux...) sont à privilégier : pas de guirlandes multicolores modernes, ni de néons.

13 Les exposants devront impérativement informer l'organisation de leurs besoins exact en eau et électricité au moment de leur inscription. Les emplacements de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité seront explicitement communiqués à l'exposant à son arrivée sur la fête. Il n'est bien sûr pas permis pour un exposant de se raccorder aux réseaux à d'autres endroits que ceux qui lui sont prévus, a fortiori si cela implique de couper le raccordement des autres exposants. Tout manquement à ce principe élémentaire sera considéré comme une violation du règlement.

14 Les exposants désirant disposer d'énergie électrique pour leur besoin strictement personnels devront en faire la demande, lors de leur inscription. Les demandes devront désigner les équipements envisagés (appareillages : nature, puissance unitaire, nombre,...)

15 À l'issue du marché, les emplacements devront être laissés en parfait état de propreté. Les éventuelles déchets devront être laissés en sacs ou en cartons pouvant être transportés aisément par l'organisation.

5 Engagements des exposants

1 L'exposant ne devra présenter que les produits cités dans sa fiche d'inscription et validés par les organisateurs. L'inscription est valable pour les deux jours du marché.

2 L'exposant s'engage à être costumé (et non pas déguisé) dans l'esprit médiéval ou médiéval-fantastique, et à rester présent sur son stand (possibilité de se rapprocher des organisateurs pour louer un costume).

3 L'exposant s'engage à être présent durant les deux jours sur un stand à caractère médiéval tel que défini dans la demande de participation.

4 L'exposant s'engage à présenter ses produits de façon esthétique et attractive. Il est interdit de dégarnir le stand avant la fin de la manifestation.

5 L'exposant s'engage à s'équiper en éclairage et rallonge(s) électrique(s), notamment pour la nocturne du marché le samedi soir.

6 Tous les emplacements devront servir à l'exposition, à l'étalage ou à la vente des marchandises pour lesquels ils ont été attribués. Il est interdit de sous louer ou de partager, même gratuitement, un emplacement. En aucun cas, ils ne pourront servir de dépôt, de passage ou rester inoccupés même partiellement.

7 Les exposants doivent contracter une assurance qui couvre leur responsabilité civile pour les dommages corporels ou matériels causés à quiconque : par lui-même, par les personnes qui le remplacent ou l'assistent, par son personnel ou par le matériel, véhicules ou marchandises dont il est propriétaire ou dont il a la garde.

8 L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommages de quelques natures que ce soit causés par une personne ou un biens présents sous la responsabilité de l'exposant. L'association organisatrice décline également toute responsabilité en cas de vols, de détériorations ou de pertes ainsi qu'en cas d'intempéries ou de catastrophe et des conséquences qui en suivraient. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable de la qualité des produits exposés ou vendus.

9 Toutes les installations mises en place et utilisées par les exposants devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur.

10 Les exposants devront avoir terminé le déchargement et le rechargement des marchandises et matériels, ainsi qu'avoir libéré les lieux conformément aux horaires fixés précédemment. L'accès des véhicules sur les emplacements des marchés n'est toléré que le temps strictement nécessaire aux seuls déchargement et rechargement des marchandises et matériels à l'exclusion du temps de déballage et emballage.

11 Les exposants devront maintenir et laisser leur emplacement personnel en parfait état de propreté. Les exposants devront recueillir et entreposer dans des récipients personnels dès leur déballage et en cours de vente, au fur et à mesure de leur production tous les déchets, détritiques ainsi que tous papiers, frises, débris sacs et emballages légers afin d'éviter leur dispersion. Les exposants devront remporter avec eux tous les emballages : cageots, caisse... qui ne devront en aucun cas être abandonnés sur le marché.

12 Tout exposant sollicitant son inscription sur le marché médiéval accepte sans recours ni restriction ou réserve toutes les clauses et conditions du présent règlement et doit se conformer aux prescriptions de la législation et de la réglementation relative à la tenue des marchés.